

commerce maritime de la France. Notre ville était à coup sûr la première cité commerçante de la France entière. Ce qui a le plus manqué depuis le 18^{ème} siècle, l'esprit d'initiative, est maintenant ce qui les distingue. Qu'ils fassent construire à Bordeaux, qu'ils achètent à l'étranger, les bordelais du 18^{ème} siècle sont par définition des armateurs ; les plus riches sont ceux qui possèdent le plus de navires.

Les bordelais se mirent tardivement à la traite des nègres, en dépit de l'ordonnance de 1716 et des admonestations du pouvoir royal. Les expéditions en Afrique étaient trop hardies et trop longues pour leur tempérament. Ce n'est que vers 1740 qu'ils comprirent l'importance du commerce et lui demandèrent de sérieux profits. La royauté les encourageait sans relâche : de tous les trafics bordelais, c'est celui qu'elle sut le mieux protéger. Le fait est que, pour s'être mis tardivement à la traite, les armateurs bordelais y réussissent fort bien. Ils en arrivent même à faire concurrence à ceux de Nantes, la cité des négriers émérites. Bordeaux avait, sous Louis XVI, une quinzaine de navires occupés à la traite et qui importaient annuellement plus de cinq mille noirs dans les colonies d'Amérique. Un nègre coûtait environ 500 livres de marchandises et était revendu pour 1000 livres ; même en tenant compte des risques de transport et surtout de l'énorme mortalité qui décimait les cargaisons humaines, il n'y avait pas de trafic qui fut plus rémunérateur. Ces négociants étaient les meilleurs gens du monde, assidus aux services religieux, humains et amis des pauvres. Montesquieu lui-même n'osait combattre l'esclavage que par voie détournée. Les intérêts du commerce étaient trop exigeants pour laisser aux négociants le temps de réfléchir et de s'attendrir. Le sucre serait trop cher si l'on ne faisait travailler la plante par des esclaves. Cette boutade de Montesquieu est la vraie pensée de ses contemporains.

Chose étonnante ! c'est du commerce du vin que les intendants se défièrent le plus : ils ne le protégèrent qu'avec de sérieuses restrictions. S'agit-il des nègres, le pouvoir central approuve et encourage : on ne saurait en avoir trop. Trop de vignes, pas assez de blés, la famine au lieu de la richesse : telle fut la crainte invincible qui pesa sur l'Etat. Pendant tout le 18^{ème} siècle, il prit contre le développement des vignobles une série de mesures étroites et injustes. En 1725, le Conseil fit défendre de planter de nouvelles vignes. La vraie solution, on l'entrevoit déjà de tout côté : il fallait que la liberté fut entière et que l'on compléta la liberté du vignoble par la liberté du commerce. On a maintenant les colonies et l'Afrique à pouvoir, voici la Russie qui en réclame à son tour. L'Angleterre prenait peu de tonneaux mais c'étaient ceux des meilleurs vins, les châteaux Lafite, Latour et Margaux, qui avaient alors la royauté des crus de Bordeaux. Les Hollandais et autres peuples du Nord en enlevaient à eux seuls autant que tous les autres pays ensemble.

Les hommes du pays restent à exploiter les vignobles et les terres ; le maniement des affaires, le trafic du vin, des denrées et de l'or appartient surtout à la colonie étrangère qui, sous le règne de Louis XV, prend la direction de la fortune de Bordeaux. Que d'argent à gagner avec ce vin que les bordelais se contentaient de produire, sur ce fleuve et sur cette mer qu'ils n'affrontaient pas ! Ils laissaient la place libre, ils semblaient même faire appel à l'activité étrangère. Les Anglo-Saxons venaient à Bordeaux comme ils vont de nos jours à New York ou Buenos Aires pour faire fortune vite et complètement. Les Flamands, les Hollandais, les Allemands, qui nous avaient envoyé le plus de recrues au 17^{ème} siècle, fournirent au commerce bordelais quelques-uns de ses noms les plus illustres : de Bethmann, Schröder et Schyller, Barton, Lawton, ... Ce fut avec cet or que Bordeaux se transforma vers ce temps, qu'il se décora de belles rues et de somptueux hôtels, qu'il acheta tant de meubles de luxe et d'objets de prix.

Turgot qui appliqua de Paris et dans tout le royaume la politique des intendants, se résolut à abolir l'immunité financière des vins des bourgeois (1776) ; mais ce privilège, comme tous ceux que combattit le grand ministre de Louis XVI, reparut après lui pour durer jusqu'à la Révolution. Puis, tous ces privilèges, n'est ce pas le riche qui en profite et le pauvre qui en pâtit ? Les bourgeois qui possèdent des vins et des privilèges sont à coup sûr les plus aisés de la ville. Le privilège profite aux gens riches qui n'ont trouvé de motif d'exception que dans leur vanité et leur crédit

pour